



(11) **EP 1 595 803 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
21.04.2010 Bulletin 2010/16

(51) Int Cl.:
B65D 5/00 ^(2006.01) **B65D 5/28** ^(2006.01)
B65D 5/48 ^(2006.01) **B65D 5/20** ^(2006.01)
B65D 5/68 ^(2006.01) **B65D 5/64** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05300135.0**

(22) Date de dépôt: **18.02.2005**

(54) **Barquette formant présentoir**

Präsentationsschale

Display tray

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **19.02.2004 FR 0401650**

(43) Date de publication de la demande:
16.11.2005 Bulletin 2005/46

(73) Titulaire: **DS Smith Kayzersberg
68320 Kunheim (FR)**

(72) Inventeurs:
• **Guardiola, Pierre-Henri
68280 Sundhoffen (FR)**

• **Leuillier, Paul
80110 Le Plessier Rozainvillers (FR)**

(74) Mandataire: **David, Daniel et al
Bloch & Bonnetat
23bis, rue de Turin
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
CH-A- 670 433 FR-A- 2 261 203
FR-A- 2 675 772 GB-A- 155 529
GB-A- 2 086 352 US-A- 3 951 329
US-A- 5 881 949

EP 1 595 803 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention porte sur une barquette en carton ou autre matériau semi-rigide formant présentoir.

[0002] Pour le stockage et le transport d'articles plus hauts que larges tels que des flacons, des bouteilles, des tubes ou des briques, par exemple de produits ménagers, on utilise habituellement des caisses de type connu sous le nom de caisse américaine. Une telle caisse comprend une ceinture, à base rectangulaire le plus souvent, avec deux parois transversales formées par des volets que l'on rabat à partir des panneaux de la ceinture. Une telle caisse assure une protection satisfaisante aux articles qu'elle contient. En outre pour le transport on peut en gerber un certain nombre sur des palettes en fonction de la qualité du matériau d'emballage.

[0003] Dans certains espaces de vente au public à grande surface, on cherche à réduire les manipulations par les employés. En particulier, dans les zones dites en tête de gondole on souhaite laisser les articles dans leur caisse de transport sans avoir à les déposer individuellement sur des rayonnages. On souhaite les caisses sur plusieurs étages. On prévoit alors de ménager une ouverture dans une paroi latérale des caisses ainsi empilées pour permettre aux clients de se servir directement. Les caisses sont évacuées au fur et à mesure qu'elles sont vidées.

[0004] Il apparaît que les caisses de l'art antérieur ne sont pas adaptées à cet usage dans la mesure où il faut découper une fenêtre avec le risque d'endommager les articles à l'intérieur. En outre cette opération prend du temps.

[0005] L'invention a pour objectif la réalisation d'un emballage qui permet

le stockage et le transport d'articles destinés à la vente aux particuliers,
la disposition sur plusieurs niveaux, avec donc une résistance au gerbage suffisante,
la mise à disposition des articles qu'il contient sans nécessiter de manipulation,

et dont le coût de fabrication de l'emballage et du conditionnement des articles sont aussi réduits que possible.

[0006] L'invention parvient à ces objectifs avec une barquette en conformité avec la revendication 1.

[0007] La barquette de l'invention présente l'avantage d'être très simple à réaliser. On choisit la taille de l'ouverture par la largeur des retours. Cette ouverture doit être suffisante pour que les articles soient bien visibles de l'extérieur et pour permettre la préhension d'un article à travers elle.

[0008] Les barquettes présentant des pans inclinés sont déjà bien connues. Elles présentent l'avantage d'assurer la stabilité de leurs empilements car la surface du fond de la barquette supérieure est plus large que l'ouverture supérieure formée entre les parois.

[0009] Par exemple on connaît les brevets FR 2.261.203, FR 2.298.486, GB 1.541.133 qui décrivent de tels emballages. Le brevet FR 2.675.772 décrit une barquette avec les caractéristiques du préambule de la revendication 1.

[0010] Cependant à la connaissance de la demanderesse les barquettes de l'art antérieur sont assez basses et ne visent pas à permettre la présentation des articles et leur accès depuis l'extérieur. Le gerbage seul est visé.

[0011] La demanderesse a constaté avec surprise que l'on pouvait associer les fonctions de présentoir et de gerbage avec une barquette telle que revendiquée.

[0012] Avantageusement l'angle d'inclinaison est compris entre 80 et 89°, plus particulièrement entre 83 et 88°.

[0013] Conformément à un mode de réalisation préféré, la barquette est fabriquée à partir d'une plaque de carton ou autre matériau semi-rigide, comprenant dans le sens de la longueur un panneau central formant le fond et deux panneaux latéraux formant les dits premières parois latérales, lesdits panneaux étant bordés longitudinalement par des volets formant les dits retours.

[0014] L'invention porte également sur un couvercle pour une telle barquette. Il est formé d'une plaque de carton de longueur supérieure à la distance séparant les bords libres supérieurs des premières parois latérales inclinées et comprenant au moins deux volets articulés autour d'un axe transversal pour venir en appui contre la face intérieure des premières parois,

[0015] On décrit maintenant un exemple de réalisation de la barquette de l'invention en référence aux dessins sur lesquels

La figure 1 montre une barquette de l'invention vue en perspective et contenant des articles,

La figure 2 montre deux barquettes l'une sur l'autre,

La figure 3 montre une plaque de carton pour former la barquette,

La figure 4 montre une plaque de carton pour former une coiffe.

[0016] La barquette présentoir 1 de l'invention est en carton ondulé ou tout autre matériau semi-rigide. Elle est ici représentée pour contenir six flacons de produits ménagers. Elle comprend un panneau de fond 11 sur lequel reposent les flacons, le panneau de fond comprend deux retours latéraux 12 et 13 dont un seul est visible sur cette figure. Deux premières parois latérales 20 et 30 forment un angle légèrement inférieur à 90° avec le fond. L'angle est supérieur à 80° et inférieur à 89°, de préférence entre 83° et 88°. Chacune des parois comprend de chaque côté des retours à angle droit 22, 23 et 32, 33 respectivement. Les retours 12, 22, 32 définissent une seconde paroi latérale et ménagent entre eux une fenêtre à travers laquelle on voit les articles et on peut les prendre de la main. Les retours 13, 23, et 33 définissent l'autre seconde paroi latérale et elle lui est parallèle.

[0017] On a représenté sur la figure 2 deux barquettes

l'une sur l'autre. Grâce à l'inclinaison des premières parois latérales le fond de la barquette supérieure est bien supporté par le bord supérieur libre des parois latérales. Afin d'assurer une meilleure résistance au gerbage le bord supérieur libre des parois latérales est parallèle au fond de la barquette.

[0018] Sur la figure 3, on voit une plaque de matériau semi-rigide comprenant un panneau central 11. Il est bordé de deux panneaux 20 et 30, sensiblement de même longueur que le panneau 11. Chacun des panneaux 1120 et 30 est bordé d'un volet de chaque côté 12, 22, 32 et 13, 23, 33 respectivement.

[0019] Pour la mise en volume, il suffit de redresser les panneaux 20 et 30 par rapport au panneau de fond avec l'angle désiré par rapport à celui-ci. On rabat les volets formant retours à 90°, et on colle ou agrafe les volets qui viennent en contact entre eux. On note que la découpe des volets permet leur rabattement à angle droit malgré l'inclinaison des panneaux 20 et 30. Cette opération peut être manuelle mais elle est de préférence mécanisée pour assurer une parfaite précision d'assemblage et en particulier de collage.

[0020] On choisit le grammage du matériau et la largeur des retours en fonction du poids et de la hauteur des articles de manière à ce que, à la fois, les parois offrent une résistance suffisante au gerbage d'au moins trois barquettes par exemple, et une fenêtre de dimension satisfaisante pour remplir la fonction de présentoir.

[0021] Avantageusement, cette barquette peut être combinée à une coiffe. On a représenté sur la figure 4 une plaque de carton. cette plaque comprend un panneau 40 dont les dimensions sont sensiblement celles du panneau de fond de la barquette. Le panneau comprend deux volets de chaque côté : 41, 42 et 43, 44 respectivement. Ces volets sont articulés autour d'axes 41' 42' 43' 44', formés par rainage du carton, dont la distance qui les sépare est inférieure à la distance des deux bords libres des premières parois latérales de la barquette.

[0022] On met en place cette coiffe en ramenant d'abord les volets à angle droit puis on glisse les volets dans l'ouverture de la barquette et on met la coiffe sur le bord de la barquette. En les relâchant les volets en raison de l'élasticité du carton ont tendance à revenir à plat. Ils viennent donc s'appuyer contre la face interne des premières parois latérales. La coiffe tient ainsi d'elle-même en place sans qu'il soit besoin de prévoir d'autre moyen de verrouillage. Une telle coiffe présente ainsi l'avantage de pouvoir être déposée de façon automatique par des moyens mécaniques.

[0023] La coiffe, outre la protection aux poussières, contribue à la stabilité de gerbage des barquettes par la surface d'appui qu'elle offre.

[0024] L'invention n'est pas limitée au mode de réalisation tel que représentée, elle englobe toutes les variantes à la portée de l'homme de l'art.

Revendications

1. Barquette, formant présentoir (1), comprenant un fond (11), deux premières parois latérales (20, 30), opposées, et deux secondes parois latérales opposées, les premières parois latérales étant formées chacune d'un panneau incliné définissant un angle inférieur à 90° avec le fond, lesdits panneaux inclinés (20, 30) et le fond comprenant des retours (12, 13 ; 22, 23 ; 32, 33) définissant entre eux lesdites secondes parois latérales et ménageant une fenêtre de visualisation des produits, **caractérisée par le fait que** la hauteur des premières parois latérales (20, 30) est supérieure à au moins deux fois la hauteur des retours du fond et la largeur de la fenêtre de visualisation étant plus courte à sa partie supérieure qu'à sa partie inférieure.
2. Barquette selon la revendication précédente dont les côtés de la fenêtre de visualisation sont parallèles aux côtés des premières parois latérales (20, 30).
3. Barquette selon la revendication précédente dont l'angle d'inclinaison des premières parois latérales par rapport au fond est compris entre 80 et 89°.
4. Barquette selon l'une des revendications précédentes, réalisée à partir d'une plaque de carton ou autre matériau semi-rigide, comprenant dans le sens de la longueur un panneau central (11) formant le fond et deux panneaux latéraux (20, 30) formant lesdites premières parois latérales, lesdits panneaux étant bordés longitudinalement par des volets (12, 22, 32 ; 13, 23, 33) formant lesdits retours.
5. Ensemble constitué d'une barquette selon l'une des revendications précédentes et d'un couvercle, formé d'une plaque de carton (40) de longueur supérieure à la distance séparant les bords libres supérieurs des premières parois inclinées et comprenant au moins deux volets (41, 42, 43, 44) articulés autour d'un axe transversal pour venir en appui contre la face intérieure des premières parois.

Claims

1. Tray, serving as a display unit (1), comprising a base (11), two first opposite lateral walls (20, 30), and two second opposite lateral walls, wherein the first lateral walls are each formed by an inclined panel which defines an angle of less than 90° with the base, wherein said inclined panels (20, 30) and the base feature flaps (12, 13, 22, 23, 32, 33) which between them define said second lateral walls and form a window to view the products, **characterised in that** the first lateral walls (20, 30) are at least twice as high as the base flaps and the width of the viewing window

is narrower at the top than at the bottom.

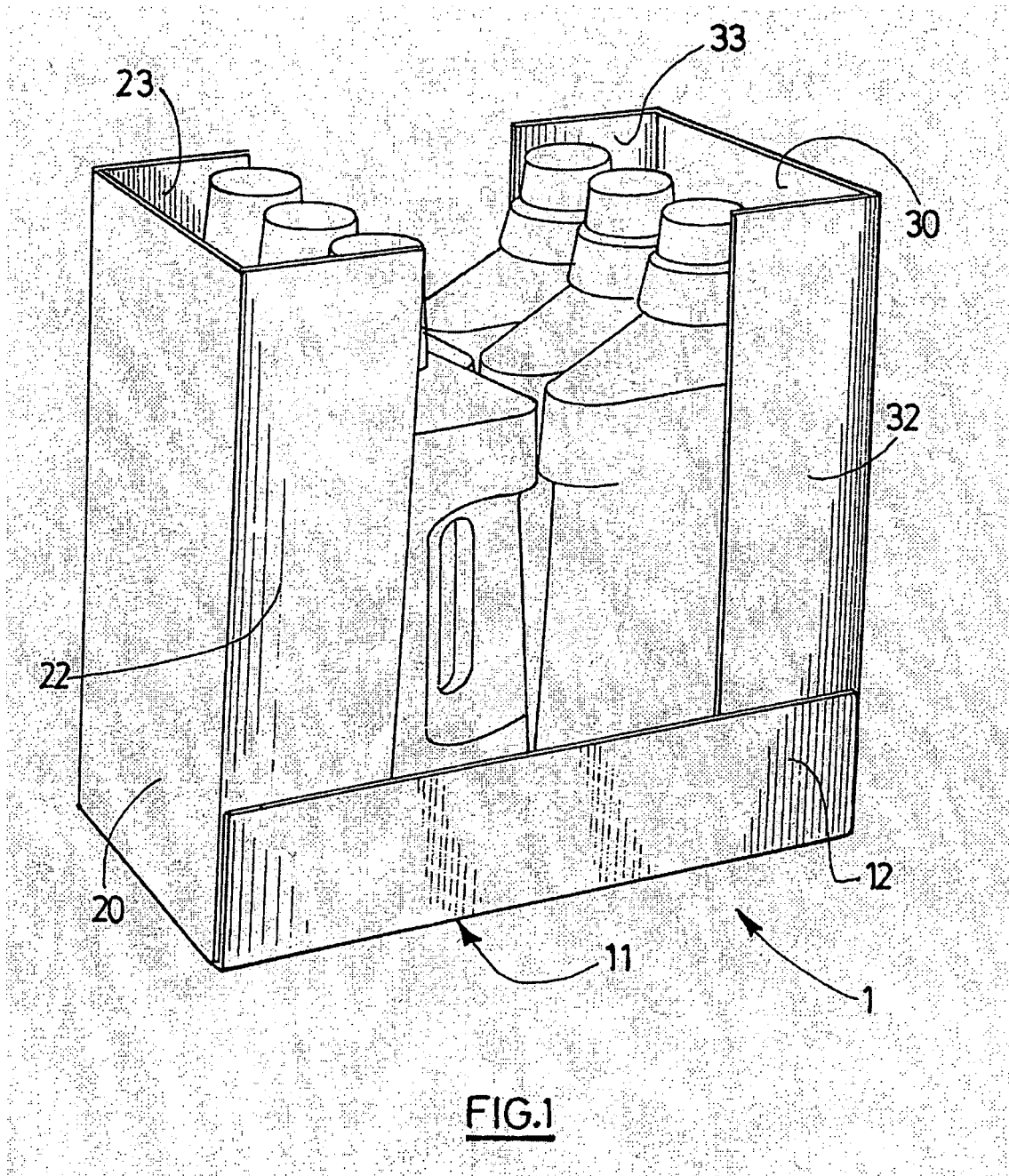
2. Tray according to the previous claim, wherein the sides of the viewing window are parallel to the sides of the first lateral walls (20, 30). 5
3. Tray according to the previous claim, wherein the inclination angle of the first lateral walls with respect to the base is between 80 and 89°. 10
4. Tray according to any of the previous claims, made from a sheet of cardboard or another semi-rigid material, comprising in the longitudinal direction a central panel (11) which forms the base and two lateral panels (20, 30) which form said first lateral walls, wherein said panels have folded portions (12, 22, 32; 13, 23, 33) on their longitudinal sides which form said flaps. 15
5. Assembly formed by a tray according to any of the previous claims and a cover, formed by a sheet of cardboard (40) whose length is greater than the distance which separates the upper free edges of the first inclined panels and which comprises at least two portions (41, 42, 43, 44) folded along a transversal axis to support the inside face of the first walls. 20 25

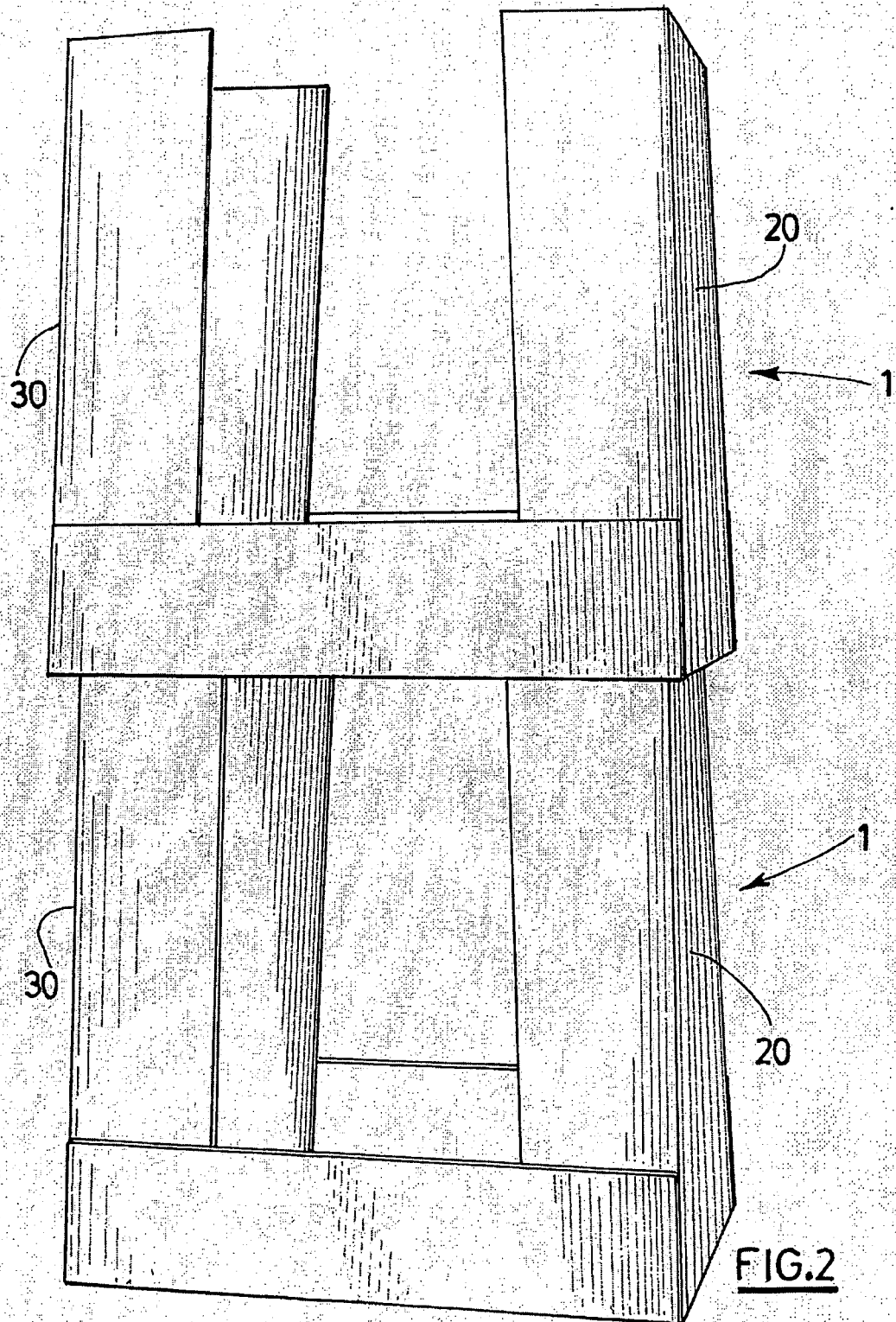
nach eine mittlere Platte (11), die den Boden und zwei Seitenplatten (20, 30) bildet, die die ersten Seitenwände bilden, wobei die Platten der Länge nach von Klappen (12, 22, 32 ; 13, 23, 33) gesäumt sind, die die Umschläge bilden.

5. Einheit aus einer Schale nach einem der vorhergehenden Ansprüche und einem Deckel, gebildet aus einer Kartontafel (40) mit einer Länge, die größer als der Abstand ist, der die oberen freien Ränder der ersten geneigten Wände trennt und mindestens zwei Klappen (41, 42, 43, 44) umfasst, die um eine Querachse beweglich sind, um sich gegen die Innenseite der ersten Wände zu stützen.

Patentansprüche

1. Präsentationsschale (1), umfassend einen Boden (11), zwei erste einander gegenüberliegende Seitenwände (20, 30) und zwei zweite gegenüberliegende Seitenwände, wobei die ersten Seitenwände jeweils aus einer geneigten Platte gebildet sind, die einen Winkel von weniger als 90° mit dem Boden bildet, wobei die geneigten Platten (20, 30) und der Boden Umschläge (12, 13; 22, 23; 32, 33) umfassen, die miteinander die zweiten Seitenwände bilden und ein Fenster zur Visualisierung der Produkte darstellen, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Höhe der ersten Seitenwände (20, 30) höher als mindestens zwei Mal die Höhe der Umschläge des Bodens ist, und wobei die Breite des Fensters zur Visualisierung in seinem oberen Teil geringer als in seinem unteren Teil ist. 30 35 40 45
2. Schale nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei die Seiten des Fensters zur Visualisierung parallel zu den Seiten der ersten Seitenwände (20, 30) sind. 50
3. Schale nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei der Neigungswinkel der ersten Seitenwände bezüglich des Bodens zwischen 80 und 89° liegt. 55
4. Schale nach einem der vorhergehenden Ansprüche, hergestellt aus einer Tafel aus Karton oder einem anderen halbsteifen Material, umfassend der Länge





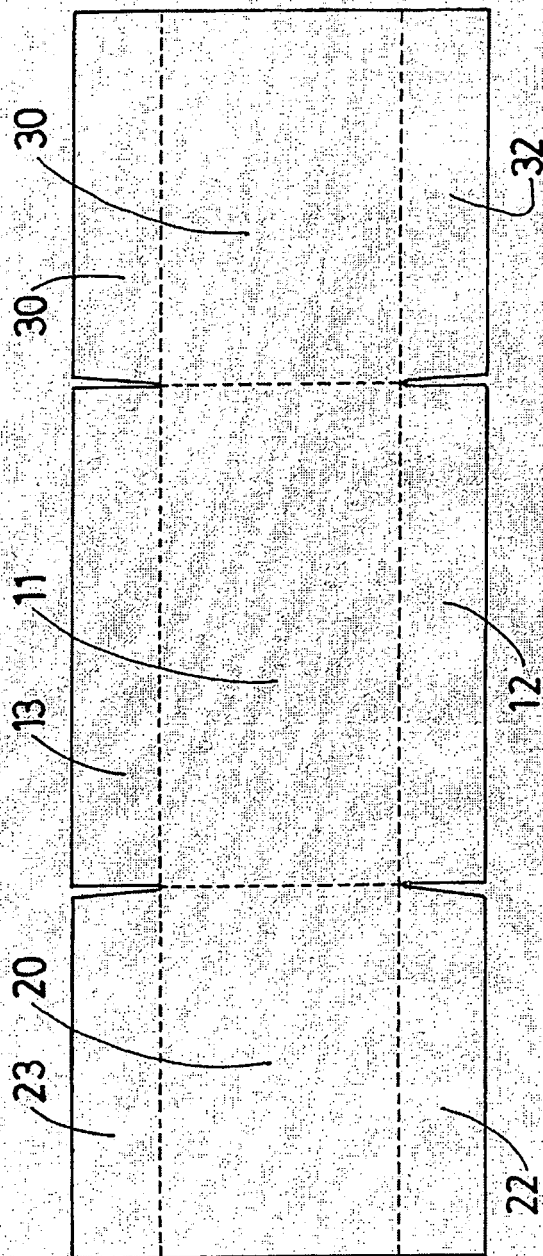


FIG. 3

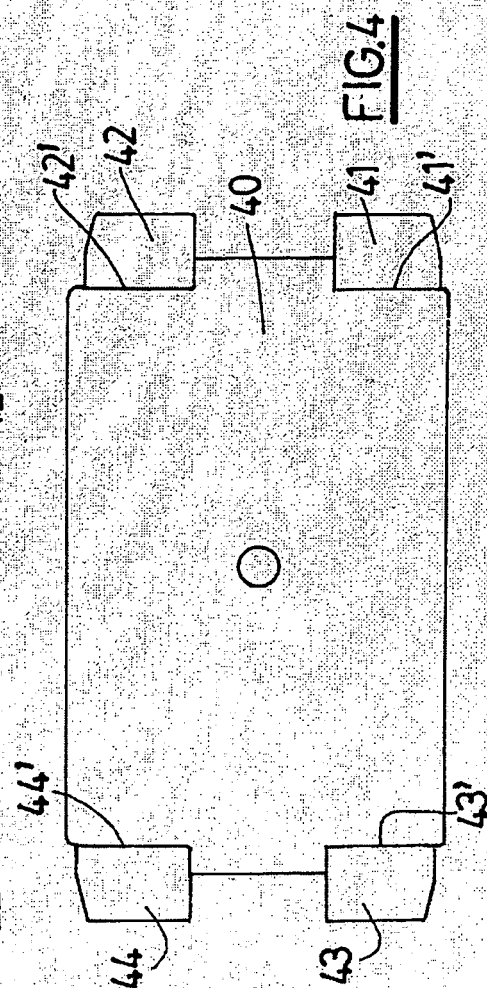


FIG. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2261203 [0009]
- FR 2298486 [0009]
- GB 1541133 A [0009]
- FR 2675772 [0009]